

Cote du document: EB 2014/113/R.13/Add.1
Point de l'ordre du jour: 7 b)
Date: 17 novembre 2014
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats – République de l'Équateur

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia

Directeur du Bureau indépendant de
l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Miguel Torralba

Fonctionnaire principal chargé de l'évaluation
téléphone: +39 06 5459 2481
courriel: m.torralba@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent treizième session
Rome, 15-16 décembre 2014

Pour: Examen

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats – République de l'Équateur

Observations d'ordre général

1. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) se félicite du nouveau programme d'options stratégiques pour le Kenya (COSOP) axé sur les résultats pour l'Équateur, qui constitue une stratégie de pays bien préparée. Le COSOP a été élaboré par le FIDA et le Gouvernement équatorien, en s'appuyant sur les conclusions et recommandations de l'évaluation du programme de pays (EPP) réalisée en 2014, y compris l'accord conclusif correspondant signé en mars 2014.
2. Le COSOP est un document clair et concis, élaboré sur la base d'un processus consultatif et participatif (voir appendice I). La section d'informations générales décrit les profondes évolutions survenues récemment dans le pays, et tient compte des enseignements tirés du précédent programme de coopération entre le FIDA et le Gouvernement équatorien. IOE convient que l'environnement institutionnel s'est amélioré en Équateur au cours de la décennie écoulée et qu'il est désormais plus propice aux investissements du FIDA.
3. IOE appuie les orientations stratégiques générales contenues dans le COSOP axé sur les résultats pour l'Équateur, qui correspondent en partie aux six recommandations formulées dans le cadre de l'EPP 2014. Les observations spécifiques figurant dans la deuxième partie de cette note se rapportent aux objectifs stratégiques du COSOP et recensent les aspects des recommandations contenues dans l'accord conclusif (et dans l'EPP) qui n'ont pas été suffisamment pris en compte dans le COSOP.
4. L'inclusion de l'accord conclusif dans l'appendice V du COSOP constitue une contribution louable à la transparence. Il serait toutefois également utile, dans les futurs COSOP, d'inclure dans le corps du rapport un tableau indiquant dans quelle mesure et de quelle manière le COSOP a pris en compte les recommandations de l'accord conclusif, ou les raisons pour lesquelles il n'a pas été donné suite à certaines des recommandations approuvées par le gouvernement et le FIDA. Ce tableau pourrait compléter la note de conformité, qui a trait aux commentaires émis par les examinateurs du COSOP.

Observations spécifiques

5. **Définition précise du premier objectif stratégique en termes de groupe cible du FIDA.** Le premier des deux objectifs stratégiques du COSOP est "d'améliorer l'accès aux biens et ressources pour soutenir la diversification de l'économie rurale équatorienne". Cet objectif ne fait pas référence à la nécessité de soutenir la création d'un environnement favorable pour les ruraux pauvres et, tel qu'il est actuellement défini, il pourrait être compatible avec une stratégie qui, en réalité, ne favorise pas le développement de possibilités économiques pour les familles rurales pauvres, conformément au mandat du FIDA.
6. **Renforcer l'ancrage institutionnel du programme de pays.** Il est indiqué, dans la première recommandation de l'accord conclusif, que le FIDA devrait assurer un positionnement institutionnel plus stable et plus solide, pour faciliter la négociation et la mise en œuvre du programme – qui est subordonnée à la coordination et à la participation de nombreux organismes gouvernementaux équatoriens. Le COSOP propose à juste titre d'élargir les relations du FIDA et de coordonner les efforts déployés avec les ministères et les organismes gouvernementaux. Toutefois, l'EPP a également préconisé d'associer ces entités dans la supervision du programme, une observation qu'il conviendrait de prendre en compte à l'avenir.

7. **Renforcer les activités hors prêts.** Il est indiqué, dans la troisième recommandation de l'accord conclusif, que le nouveau COSOP devrait mettre davantage l'accent sur les activités hors prêts (gestion des savoirs, concertation sur les politiques et établissement de partenariats), car ces activités jouent un rôle particulièrement important depuis que l'Équateur est passé du statut de pays à faible revenu en 2000, à pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure actuellement. Bien que le COSOP proposé mentionne plusieurs fois la concertation sur les politiques et la gestion des savoirs, le cadre de résultats ne comprend pas d'indicateurs pour suivre les performances dans ces domaines ni ne précise les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs connexes.
8. **Sélectionner des instruments de prêts flexibles à l'appui des programmes plutôt que des projets.** Il est indiqué dans la quatrième recommandation que le FIDA doit appuyer les nouvelles priorités du pays énoncées dans le Plan national *Buen Vivir*, à l'aide d'instruments plus souples que les instruments traditionnels, afin d'atteindre des résultats à long terme. Malgré l'importance accordée à cette recommandation dans l'EPP, le nouveau COSOP n'y fait aucune référence.
9. **Renforcer le système de suivi-évaluation (S&E).** L'EPP a mis en évidence la nécessité de remédier à l'absence d'un système de S&E du programme. Il est précisé, dans la cinquième recommandation de l'accord conclusif, que le gouvernement devrait, avec l'appui du FIDA: i) renforcer le système de S&E, y compris l'évaluation de l'impact; et ii) veiller à ce qu'il soit cohérent avec les mécanismes nationaux de S&E du Secrétariat national de planification et de développement (SENPLADES) et des collectivités locales. Il est indiqué que le S&E pour les dons devrait également être renforcé afin d'assimiler les enseignements tirés, d'améliorer la visibilité et d'assurer l'efficacité des contributions apportées au programme. Plutôt que d'indiquer la manière dont le système de S&E sera renforcé, le paragraphe 39 du COSOP présente une déclaration générale sur les modalités de S&E, et ne fait aucune référence aux systèmes de S&E du SENPLADES et des collectivités locales. Le titre du paragraphe 39 ne se rapporte qu'au "suivi", laissant de côté "l'évaluation", comme le paragraphe 45, intitulé "systèmes de suivi".
10. **Évaluation des coûts du COSOP.** Le document ne présente aucune estimation des frais de gestion du COSOP. Une estimation des frais de gestion du programme (des dépenses de fonctionnement du bureau de pays, des missions de supervision et des missions périodiques d'appui, des ressources administratives pour l'exécution des activités hors prêts, de la rémunération du personnel concerné au siège et des coûts théoriques de soutien du bureau régional, par exemple) contribuerait à prévoir plus précisément les ressources nécessaires pour garantir la réalisation des principaux objectifs du COSOP.
11. **Le rôle des dons régionaux.** La question des activités de don n'est pas abordée dans le COSOP. Les dons jouent un rôle important (parallèlement aux prêts) et rendent possible un programme de pays intégré. Il existe, en outre, certains dons régionaux en cours au sein de la Division Amérique latine et Caraïbes du FIDA, qui pourraient contribuer à renforcer l'appui fourni à l'Équateur. Le COSOP aurait pu tracer les grandes lignes de ces activités afin de renforcer la cohérence et les synergies entre les projets d'investissement et d'autres activités financées par le biais des dons régionaux.

Observations finales

12. Avec les réserves énoncées ci-dessus, IOE souhaite réaffirmer son appréciation d'ensemble du document et des efforts déployés pour donner suite aux recommandations contenues dans l'EPP de 2014 et dans l'accord conclusif. Par ailleurs, les informations contenues dans le dossier clé 2 – une analyse approfondie des forces, faiblesses, possibilités et menaces de différentes organisations – seront très utiles pour les interventions futures du FIDA en Équateur.